Julie Rechagneux, Eurodéputée française
Patriotes pour l'Europe
Membre titulaire de la commission ITRE
Sascha Dosse

Élue au Parlement européen en 2024, je siège comme **membre titulaire de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE)**, qui est compétente au fond sur ce texte. J'y ai suivi la sortie du gaz russe et le cadre pour la neutralité climatique, et j'ai été rapporteure fictive de mon groupe sur Horizon Europe et sur l'omnibus numérique. Je suis aussi conseillère régionale de **Nouvelle-Aquitaine** et élue de Lormont, près de Bordeaux. Chez nous, l'énergie a des visages très concrets, ceux des centrales du Blayais et de Civaux, de la plateforme chimique de Lacq, de l'aéronautique bordelaise et de familles périurbaines qui ne peuvent pas se passer de leur voiture ni de leur chaudière. C'est en pensant à eux que je défends, au sein du troisième groupe du Parlement, **une transition énergétique qui se fasse avec les nations**.

I. Une proposition qui invoque la souveraineté et organise une tutelle

Le 2 novembre, la Commission a présenté sa proposition de règlement pour une énergie « décarbonée, autonome et résiliente » (EDAR)[1]. Sur le diagnostic, je la rejoins. L'Union importe **57 % de son énergie** et nos industriels paient leur électricité **deux à trois fois plus cher** qu'aux États-Unis[2]. La canicule de cet été a montré à quel point nos systèmes restent fragiles, jusqu'au refroidissement de nos centrales. Le texte contient aussi des avancées que le PfE réclamait depuis longtemps, comme la reconnaissance du nucléaire bas carbone, une stratégie de réserves européennes de combustible nucléaire et un rappel explicite de l'article 194 du traité, qui garantit à chaque État le choix de son mix énergétique.

La méthode, elle, me pose problème. Le règlement de 2018 reposait sur des plans nationaux sans sanction directe, et la pression entre pairs suffisait à les faire évoluer[3]. La proposition EDAR change de logique. Les contributions que chaque État fixe « librement » deviendraient **contraignantes dès leur notification** et ne pourraient plus être revues qu'à la hausse. Un tableau de bord classerait ensuite les États « en retard », avant une sanction financière. Les vingt-sept États membres viennent pourtant de réaffirmer ensemble leur attachement à l'article 194. J'ajoute que le texte est **mal écrit** : il fixe l'objectif 2030 à 42,5 % dans un article et à 32 % dans le suivant, renvoie à des articles qui n'existent pas, et demande le plan définitif un an avant son projet. La Commission l'a d'ailleurs reconnu en conférence de presse. Avec de telles erreurs, il est difficile de lui confier un pouvoir de contrôle renforcé sur les États.

II. Trois points que je ne peux pas accepter en l'état

A/ Un nucléaire reconnu à demi-mot

L'article 5 permet de compter le nucléaire comme une contribution équivalente aux renouvelables, dans la limite de 12 %, et seulement pour les plans qui vont « jusqu'en 2030 ». Or le premier plan prévu par le règlement couvre 2031-2040. En pratique, l'équivalence **ne s'appliquerait donc à aucun plan national**, ce qui en fait une concession purement affichée.

[1] Commission européenne, Proposition de règlement relatif à la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat (refonte), dit « EDAR », 2 novembre 2026.

[2] Eurostat (2024) ; M. Draghi, *The future of European competitiveness*, septembre 2024.

[3] P. Bocquillon et T. Maltby (2024), présentés par P. Bocquillon au séminaire BWS du 10 novembre 2026.

Elle tombe en plus sur la décennie où la France construit ses nouveaux réacteurs, alors que notre électricité est déjà **décarbonée à 95 %**[4]. On nous répond parfois que près de 60 % du nucléaire européen est français. Justement, c'est une raison de plus pour que la France soit écoutée sur ce sujet. Le texte demande aussi de « réduire le besoin de capacité de production en continu ». Pour une région comme la nôtre, cela veut dire faire moduler les réacteurs pour laisser la place aux renouvelables intermittentes, et finir par rallumer du gaz quand le vent tombe.

B/ Une sanction financière qui ne dit pas son nom

Si un État prend un « retard important », il doit présenter un plan correctif dans les douze mois, puis adopter de nouvelles mesures dans l'année. S'il n'y parvient pas, il verse une contribution à un mécanisme européen de financement des renouvelables, calculée en multipliant chaque mégawattheure manquant par la prime moyenne du dernier appel d'offres. Cela revient à une **amende au mégawattheure**. Le contribuable français paierait des éoliennes chez nos voisins, simplement parce que son nucléaire n'est pas compté. La Commission se réserve en plus le droit de relever les contributions jugées insuffisantes et de fixer plusieurs seuils par actes délégués, sans vrai contrôle des États. Elle appelle cela de la simplification. Pour ma part, j'y vois surtout une **mise sous tutelle** des politiques énergétiques nationales.

C/ Des factures plus lourdes pour les ménages

À partir de 2030, l'électricité ne pourrait plus coûter plus de 2,5 fois le prix du gaz pour les ménages, et 2 fois pour les entreprises. Pour tenir ce ratio, l'annexe du texte invite les États à jouer « notamment » **sur les taxes**. Une famille de l'Entre-deux-Mers qui se chauffe au gaz verrait sa facture monter, au moment même où le nouveau marché carbone ETS 2 renchérira le chauffage et le carburant. Les ménages ruraux et périurbains polluent davantage par contrainte que par choix[5], et **ce sont eux qui paieraient le plus**. Quant à la clause de crise prévue par le texte, elle ne joue que si le Conseil constate une crise à l'échelle de toute l'Union, et pour deux ans au plus. Une canicule ou un choc de prix dans un seul pays ne suffirait pas.

III. Mes demandes d'amendements

➢ **Reconnaître pleinement le nucléaire (art. 5, 7, 19 et 24).** Je demande la suppression du plafond de 12 % et de la limite de 2030, pour que le nucléaire compte comme énergie décarbonée dans tous les plans nationaux. Les centrales pilotables bas carbone doivent échapper à l'obligation de réduire leur production continue, et la stratégie sur les réserves de combustible doit arriver dès 2027, avec une priorité à l'enrichissement européen.

➢ **Des contributions nationales plutôt que des objectifs imposés (art. 5, 8 et 16).** L'objectif de 65 % de renouvelables en 2040 doit devenir un objectif indicatif d'énergie décarbonée, qui compte aussi le nucléaire. Les contributions nationales doivent rester indicatives et pouvoir être révisées, sans relèvement imposé par la Commission. L'incohérence entre 32 % et 42,5 % doit évidemment être corrigée.

➢ **Supprimer la sanction financière (art. 39 et annexe II bis).** Le tableau de bord doit rester informatif et le plan correctif non contraignant. La contribution financière obligatoire

[4] RTE, *Bilan électrique 2024*, février 2025.

[5] A. Pottier (OFCE), cité lors du séminaire BWS « Les chemins de la neutralité carbone ».

doit disparaître, et la participation au mécanisme de financement des renouvelables doit rester volontaire.

➢ **Une vraie clause de sauvegarde (art. 16).** Un État doit pouvoir réviser temporairement sa trajectoire sur simple notification motivée, sans attendre le Conseil, en cas de choc de prix, de rupture d'approvisionnement ou d'événement climatique qui touche sa production.

➢ **Protéger les factures (art. 5).** Le plafond du rapport entre le prix de l'électricité et celui du gaz doit être supprimé, ainsi que la référence aux taxes, puisque la fiscalité relève de l'unanimité au Conseil.

➢ **Rendre la main aux États (art. 27 et 42).** Les seuils et mécanismes d'alerte doivent être fixés par actes d'exécution, avec les représentants des États membres, et non par actes délégués.

Aucun de ces amendements ne remet en cause la neutralité carbone en 2050. Ils laissent aux nations le choix des moyens. Je travaillerai avec tous les collègues prêts à avancer dans ce sens, au PPE comme à l'ECR, et en cohérence avec le Conseil, où les États pro-nucléaires ont déjà obtenu un compromis. **Je voterai en revanche contre toute approbation des plans nationaux par la Commission, toute sanction financière, tout objectif qui ignore le nucléaire et tout nouvel impôt européen.**



Annexe du Position Paper, Julie Rechagneux, eurodéputée PfE

▪ Le triangle institutionnel dans le processus décisionnel en cours

La refonte du règlement de 2018 suit la procédure législative ordinaire (art. 294 TFUE), sur la double base des articles 192 et 194 du traité.

La Commission, qui détient le monopole d'initiative, a d'abord cadré le débat par une consultation d'une semaine, puis par un texte de 99 pages qui essaie de concilier l'ambition climatique (-90 % d'émissions en 2040, 65 % de renouvelables) et la simplification promise depuis les premiers « omnibus ». Sa conférence de presse du 9 novembre a été jugée hésitante, ce qui l'affaiblit au moment de défendre son texte. Elle tiendra quand même au tableau de bord et aux plans correctifs pendant les trilogues.

Le Parlement est très divisé. Avec 188 élus, le PPE y fait figure de « faiseur de rois »[6]. Son président, Jüri Ratas, regarde vers la gauche, tandis qu'une partie du groupe défend le nucléaire et se rapproche de l'ECR et du PfE, et que les élus autrichiens de l'ÖVP s'y opposent fermement. Le rapporteur de la commission ITRE, qui viendra du PPE ou de S&D, aura moins de deux semaines pour réunir une majorité avant les trilogues de fin novembre. C'est dans ces réunions informelles que l'essentiel du compromis se jouera[7].

Au Conseil, la présidence irlandaise doit composer avec deux camps. L'Alliance européenne du nucléaire réunit une douzaine d'États autour de Prague et de Ljubljana, dont la France, la Pologne et la Hongrie. Les « Amis des renouvelables » sont menés par le Danemark, l'Allemagne et l'Autriche. Un premier compromis sur le nucléaire a déjà été trouvé en groupe de travail, et le Parlement risque de se retrouver en retard s'il suit la ligne de la Commission.

Tout cela se joue dans un contexte lourd, avec la guerre en Ukraine, les tensions autour du détroit d'Ormuz, la flambée du gaz et la canicule de cet été. En France, l'élection présidentielle de 2027 approche, et la facture comme le nucléaire seront au centre de la campagne.

6 R. Hartwig-Peillon, séminaire BWS du 3 novembre 2026.

7 H. Wallace, M. Pollack et A. Young (dir.), *Policy-Making in the European Union*, Oxford University Press.